RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03513
Numéro SIREN : 803 784 339
Nom ou dénomination : ABALONE TT 9431

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2022 sous le numéro de dépôt 35677

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	10 619.06	10 619.06				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	51 810.39	44 578.22	7 232.17	4 526.40	2 705.77	59.78
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	4 288.00		4 288.00	7 921.00	-3 633.00	-45.87
	Autres immobilisations financières	6 651.20		6 651.20	4 286.00	2 365.20	55.18
	Total II	73 368.65	55 197.28	18 171.37	16 733.40	1 437.97	8.59
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	904 353.84	7 242.54	897 111.30	129 192.46	767 918.84	594.40
	Autres créances	129 306.52		129 306.52	207 559.03	-78 252.51	-37.70
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	78 392.33		78 392.33	11 751.85	66 640.48	567.06
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	8 983.97		8 983.97	7 415.72	1 568.25	21.15
	Total III	1 121 036.66	7 242.54	1 113 794.12	355 919.06	757 875.06	212.93
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 194 405.31	62 439.82	1 131 965.49	372 652.46	759 313.03	203.76

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 10 939.20
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000.00	120 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	12 000.00	12 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	32 978.24	90 830.54	-57 852.30	-63.69
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-91 790.41	-57 852.30	-33 938.11	-58.66
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	73 187.83	164 978.24	-91 790.41	-55.64
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	2 824.90	5 123.60	-2 298.70	-44.86
	Emprunts et dettes financières diverses	283 952.64		283 952.64	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 690.40	47 333.79	94 356.61	199.34
	Dettes fiscales et sociales	623 385.71	153 498.86	469 886.85	306.12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 924.01	1 717.97	5 206.04	303.03
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 058 777.66	207 674.22	851 103.44	409.83
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 131 965.49	372 652.46	759 313.03	203.76
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 058 777.66	207 674.22		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 273 944.72		3 273 944.72	1 131 485.27	2 142 459.45	189.35
Chiffre d'affaires NET	3 273 944.72		3 273 944.72	1 131 485.27	2 142 459.45	189.35
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			9 333.32		9 333.32	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			29 471.42	5 472.88	23 998.54	438.50
Autres produits			4 490.65	5 591.66	-1 101.01	-19.69
Total des Produits d'exploitation (I)			3 317 240.11	1 142 549.81	2 174 690.30	190.34
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			392 157.23	161 757.80	230 399.43	142.43
Impôts, taxes et versements assimilés			83 910.80	23 597.48	60 313.32	255.59
Salaires et traitements			2 287 461.91	789 587.06	1 497 874.85	189.70
Charges sociales			628 148.42	216 738.62	411 409.80	189.82
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 347.61	2 481.71	865.90	34.89
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 904.69		5 904.69	
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 388.18	1 203.72	1 184.46	98.40
Total des Charges d'exploitation (II)			3 403 318.84	1 195 366.39	2 207 952.45	184.71
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-86 078.73	-52 816.58	-33 262.15	-62.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 147.81	1 243.24	1 904.57	153.19
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 147.81	1 243.24	1 904.57	153.19
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 859.49	4 512.66	4 346.83	96.33
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 859.49	4 512.66	4 346.83	96.33
2. Résultat financier (V-VI)	-5 711.68	-3 269.42	-2 442.26	-74.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-91 790.41	-56 086.00	-35 704.41	-63.66
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		125.00	-125.00	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		125.00	-125.00	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 845.48	-1 845.48	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		45.82	-45.82	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		1 891.30	-1 891.30	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-1 766.30	1 766.30	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 320 387.92	1 143 918.05	2 176 469.87	190.26
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 412 178.33	1 201 770.35	2 210 407.98	183.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-91 790.41	-57 852.30	-33 938.11	-58.66

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT 9431

BATIMENT G6B
14 RUE DU SEMINAIRE
94150 RUNGIS

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 131 965.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 273 944.72 Euros et dégageant un déficit de -91 790.41 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 1er décembre 2021, la société a absorbé la société ABALONE TT Toulouse, avec effet rétroactif au 1er janvier 2021. La fusion emporte, ainsi qu'il résulte de l'article L. 236-3 du Code de Commerce, la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Les parties déclarent que les conditions d'application du régime de dispense d'agrément prévues par l'article 209 II 2 du CGI sont réunies. En conséquence, les déficits antérieurs d'un montant cumulé de 136 533 euros sont automatiquement transférés, et dans leur intégralité, sur les bénéfices ultérieurs de la société bénéficiaire des apports.

Par ailleurs, la Société Absorbée a bénéficié de la part de la société Abalone France de plusieurs abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.
La Société Absorbante s'engage à reprendre ces engagements, ce qu'accepte expressément la société Abalone France, pour un montant total de 391 842 euros.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Informations générales complémentaires

Au cours des exercices précédents , la SAS ABALONE FRANCE a fait les abandons de compte courant suivants :
- au 31/12/2009 : 60 000 euros
- au 31/12/2010 : 90 000 euros

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante : Le retour à meilleur fortune sera réalisé dès lors que la situation nette comptable de la société ABALONE TT TOULOUSE sera égale au montant du capital social augmenté de la réserve légale et des éventuelles réserves réglementées qu'elle aurait l'obligation de constituer.
Une somme égale à l'excèdent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, le retour constaté est de 68 158 euros.

Au cours des exercices précédents, la SAS ABALONE France a fait les abandons ou subventions suivantes :
- au 31/12/2014 : 60 000 euros.
- au 31/12/2015 : 20 000 euros
- au 31/12/2016 : 60 000 euros
- au 31/12/2018 : 115 000 euros
- au 31/12/2019 : 10 000 euros
- au 31/12/2020 : 45 000 euros

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 640		3 979
Installations générales agencements aménagements divers	6 828		7 358
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 998		23 625
TOTAL	20 827		30 984
Prêts, autres immobilisations financières	12 207		2 365
TOTAL	12 207		2 365
TOTAL GENERAL	39 674		37 328

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 619	10 619
Installations générales agencements aménagements divers			14 187	14 187
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 624	37 624
TOTAL			51 810	51 810
Prêts, autres immobilisations financières		3 633	10 939	10 939
TOTAL		3 633	10 939	10 939
TOTAL GENERAL		3 633	73 369	73 369

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 640	3 979		10 619
Installations générales agencements aménagements divers	6 745	7 442		14 187
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 556	20 836		30 392
TOTAL	16 300	28 278		44 578
TOTAL GENERAL	22 940	32 257		55 197

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 979				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 442				
Matériel de bureau informatique mobilier	20 836				
TOTAL	28 278				
TOTAL GENERAL	32 257				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		7 243			7 243
TOTAL		7 243			7 243
TOTAL GENERAL		7 243			7 243
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 905			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	4 288	4 288	
Autres immobilisations financières	6 651	6 651	
Clients douteux ou litigieux	22 053	22 053	
Autres créances clients	882 300	882 300	
Impôts sur les bénéfices	54 789	54 789	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 383	21 383	
Divers état et autres collectivités publiques	1 333	1 333	
Débiteurs divers	51 801	51 801	
Charges constatées d'avance	8 984	8 984	
TOTAL	1 053 584	1 053 584	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 633		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 825	2 825		
Fournisseurs et comptes rattachés	141 690	141 690		
Personnel et comptes rattachés	218 161	218 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	140 182	140 182		
Taxe sur la valeur ajoutée	217 532	217 532		
Autres impôts taxes et assimilés	47 511	47 511		
Groupe et associés	283 953	283 953		
Autres dettes	6 924	6 924		
TOTAL	1 058 778	1 058 778		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	53 115
Total	53 115

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	422
Emprunts et dettes financières diverses	322
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 269
Dettes fiscales et sociales	87 827
Autres dettes	6 924
Total	155 764

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 984
Total	8 984

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 940 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	8 524
Total (1)	8 524

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	131 178
Total	131 178

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ABALONE TT 9431
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 14 RUE DU SÉMINAIRE - BÂT G6B
94516 RUNGIS CEDEX
803784339 RCS CRETEIL
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

SIXIÈME RESOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de -91 790,41 euros au poste :
- « autres réserves » pour un montant de -32 978,24 euros (portant ledit poste à la somme de 0 euro)
- « report à nouveau », pour un montant de -58 812,17 euros (portant ledit poste à la somme de -58 812,17 euros)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
31.12.2020			0 €
31.12.2019			0 €
31.12.2018			470 040,00 €

ABALONE TT 9431
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 14 RUE DU SÉMINAIRE - BÂT G6B
94516 RUNGIS CEDEX
803784339 RCS CRETEIL
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

SEPTIÈME RESOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de -91 790,41 euros au poste :
- « autres réserves » pour un montant de -32 978,24 euros (portant ledit poste à la somme de 0 euro)
- « report à nouveau », pour un montant de -58 812,17 euros (portant ledit poste à la somme de -58 812,17 euros)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			0 €
31.12.2019			0 €
31.12.2018			470 040,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président,
La société ABALONE FRANCE
Représentée par M. Jean VERNEYRE

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

La société ou la personne morale désignée ci-après

ABALONE TT 9431
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 14 RUE DU SÉMINAIRE - BÂT G6B
94516 RUNGIS CEDEX
803784339 RCS CRETEIL

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT 9431
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE

